

**FAUT-IL UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE L'ETAT
FRANÇAIS DU 17 octobre 1961 POUR APAISER LES
MEMOIRES DE LA GUERRE D'INDEPENDANCE ALGERIENNE?**

Documents du récit algérien

ARGUMENTS POUR

- E. Macron n'est pas allé assez loin en 2021, et reporte la faute sur Maurice Papon, or Maurice Papon n'a pas agi seul et sans autorisation de ses supérieurs, le premier ministre Michel Debré et le président De Gaulle. C'est un crime d'Etat qu'il faut reconnaître, et non un simple « crime » qui fait de Papon un bouc émissaire pratique, masquant d'autres responsabilités.
- Les actes d'Emmanuel Macron contredisent le contenu du communiqué de l'Elysée sur 2 points au moins: la notion de crime d'Etat est absente, et le refus de faire un discours officiel, qui aurait été la preuve d'un engagement fort d'un chef d'Etat. Emmanuel Macron reprend dans le communiqué l'expression de François Hollande (« avec lucidité»), mais ne fait guère d'avancée.
- E. Macron n'a pas osé faire de discours officiel: il s'est rendu sur les berges de la Seine, mais est resté silencieux et a juste livré un texte qui n'a pas été dit en public. C'est insuffisant, et montre un embarras du chef de l'Etat sur ce sujet, qui ne devrait pas être.
- Le déni a été tellement long et important qu'il est utile et urgent que l'Etat français s'exprime, pour corriger symboliquement les inégalités et injustices de cette époque. Un Etat sûr de lui, qui défend les droits humains, n'a pas à rougir/ être honteux de reconnaître des faits passés dans un contexte colonial bien différent, au contraire.
- Il faut penser aux morts et disparus sans sépulture, la douleur des familles qui n'ont pu enterrer leurs morts et faire leur deuil, qui sont restés sans

certitude sur le sort de leurs parents. Une réparation symbolique au moins leur serait bénéfique.

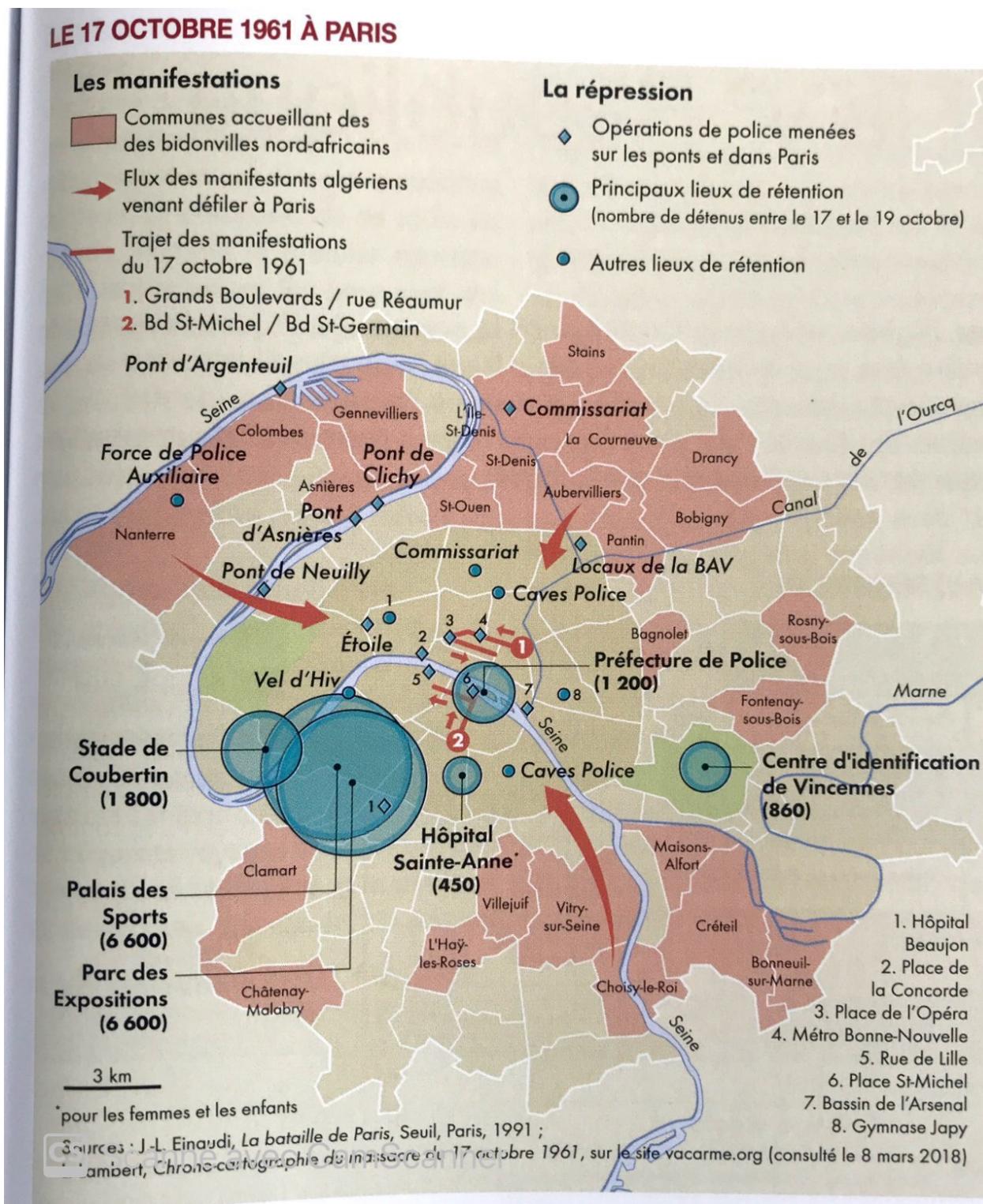
- Il faut un lieu de mémoire officiel pour inscrire dans l'espace les traces de la mémoire de cet événement que l'Etat a voulu effacer.
- Il faut une loi mémorielle: le texte de loi proposé par un groupe socialiste a été rejeté en commission et fut l'objet de vifs débats entre sénateurs de gauche et de droite en décembre 2021 (<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/massacre-du-17-octobre-1961-droite-et-gauche-s-echarpent-sur-l-enjeu-memorial>)
- Côté algérien: cela permettrait de faire mieux reconnaître le rôle des immigrés algériens en France dans la lutte pour l'indépendance, rôle qui a eu tendance à être nié ou minimisé par le récit officiel du FLN.
- La reconnaissance de ce crime d'Etat est importante et d'actualité dans une histoire française de violences policières liée à l'histoire coloniale (crimes racistes de 1973, 1983 Malik Oussekine, cf le livre de Rachida Brahim, *La race tue deux fois. Une histoire des crimes racistes en France (1970-2000)*, Paris, éditions Syllepse, 2021, et celui de Mathieu Rigouste, *La domination policière*).
- En parler, commémorer, c'est reconnaître son importance dans l'histoire, afin de rester vigilants en tant que citoyens sur les atteintes aux valeurs républicaines.

Document 1: Communiqué de la Préfecture de Police de Paris du 5 octobre 1961 mettant en place un couvre-feu pour les seuls FMA

Source: <https://webdoc.france24.com/17octobre1961-manifestation-algeriens-paris-massacre-victimes/chapitre-1.html>

“Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes, des mesures nouvelles viennent d’être décidées par la préfecture de police. En vue d’en faciliter l’exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s’abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20 h 30 à 5 h 30 du matin. Ceux qui, par leur travail, seraient dans la nécessité de circuler pendant ces heures, pourront demander au secteur d’assistance technique de leur quartier ou de leur circonscription une attestation qui leur sera accordée après justification de leur requête. D’autre part, il a été constaté que les attentats sont la plupart du temps le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence, il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police. Enfin, le préfet de police a décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés par les Français musulmans d’Algérie doivent fermer chaque jour à 19 h.”

Document 2: Carte des manifestations et de la répression du 17 octobre 1961



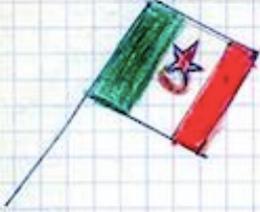
Source: Atlas de la France au XXe siècle, de Aurélia Dusserre et Arnaud-Dominique Houte, éditions Autrement, 2018, page 59

Document 3: Photographie d'Elie Kagan prise le 17 octobre 1961 à Paris, métro Solférino.



Source: http://www.bdic.fr/pdf/elie_kagan_et_la_nuit_du_17octobre1961.pdf
(La BDIC est devenue La Contemporaine)

Document 4: Rapport d'une militante de la FF-FLN à Nanterre du 20 octobre 1961



Nanterre - 20 - 10 - 61

Rapport des Manifestantes à PARIS

Les manifestantes de NANTERRE. Ce jour-là ont manifesté en partant de leur demeure à 11h30 jusqu'à la folie, pour prendre le train, direction (Polic - St Lazare). Il y avait à peu près 37 femmes ALGÉRIENNES.

L'arrivée eut à 11h47, après avoir donné nos tickets, les musulmanes étaient rangées trois par trois. Voilà que nous sommes encerclées par des agents policiers C.R.S. Ils se montraient très gentils avec nous. Mais les bonnes femmes ALGÉRIENNES n'ont pas suivies leurs ordres. Un agent de police surgit, et nous dit :

"Ne craignez aucun mal, nous vous amenons à la rencontre des autres manifestants". Après avoir vu que les ALGÉRIENNES n'ont pas suivies les ordres, ils ont commencé à bousculer les femmes enceintes, à pousser une jeune femme par les épaules, à nous donner des coups de crasse surtout aux jeunes filles de 13 à 19 ans. Sur chaque trottoir, une vingtaine de Français et Françaises, nous fixaient avec leur regard méchant, nous faisaient des signes comme quoi que toutes les ALGÉRIENNES et ALGÉRIENS sont bêtes, fous - que nous savons pas s'organiser. En voyant tout cela, j'ai donné l'ordre à toutes les femmes de dire : NOUS VOULONS NOTRE PAYS, NOUS SOMMES CONTRE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS. LIBÈRE NOTRE GOUVERNEMENT, NOS PRISONNIERS.

Source: CNHI <https://www.histoire-immigration.fr/integration-et-xenophobie/le-17-octobre-1961-a-paris-une-demonstration-algerienne-un-massacre-colonial>

Document 5: article d'El Watan « La Chasse à l'Algérien à travers tout Paris », par L'Association des moudjahidine de la Fédération du FLN en France 1954-1962, Wilaya 7, du 17 octobre 2010

« Les directives données à tous les échelons de l'organisation étaient les suivantes : Les manifestations devaient démarrer le même jour (le soir du 17 octobre à 20h30, précisément à 1'heure de l'interdiction de sortie des Algériens en dehors de chez eux) et s'étaient sur trois jours consécutifs.

Pour préserver les structures de l'organisation, les cadres ne devaient pas apparaître au cours des manifestations qui devaient revêtir pourtant un caractère pacifique et toute détention d'armes sous quelque forme que ce soit était rigoureusement interdite aux manifestants.

Comme prévu, le 17 octobre au soir, plus de 80 000 Algériennes et Algériens envahissent les grands boulevards de la capitale française.

Si les manifestations furent un succès comme en témoignent les comptes rendus de la presse française et internationale, la répression menée sous l'autorité du préfet de police Maurice Papon, tristement célèbre pour sa collaboration avec le régime nazi dans sa politique déportation et d'extermination des juifs durant la Seconde Guerre mondiale, une chasse à l'Algérien particulièrement sanglante fut déclenchée à travers tout Paris :

12 000 à 15 000 arrestations, dont 3000 maintenus, 1500 refoulés dans leur douar d'origine, 300 à 400 morts par balle, par noyade dans la Seine.

2400 blessés et 400 disparus. Parmi les manifestants arrêtés, des centaines furent envoyées dans les centres de tri de Vincennes, du Palais des sports, du Stade de Coubertin, porte de Saint-Cloud transformés pour la circonstance en autant de lieux d'interrogatoires et de tortures. Parmi les manifestants arrêtés, beaucoup sont envoyés dans les camps d'internement en Algérie et en France par mesure administrative. »

source: <https://www.elwatan.com/archives/actualites/la-chasse-a-lalgerien-a-travers-tout-paris-17-10-2010>

Document 6: Une du New York Times du 18 octobre 1961: « Paris Algerians Riot for 4 hours, protest curfew. PARIS, Oct. 17 -- Thousands of Algerian Moslems clashed violently with the French police and security forces here tonight. At least two Moslems were officially reported killed and scores of persons were believed to have been injured. »



The New York Times Archives

Source: NY Times archives <https://www.nytimes.com/1961/10/18/archives/paris-algerians-riot-for-4-hours-protest-curfew-7500-moslems-are.html>

Document 7: Photographies du reporter Elie Kagan à Paris le 13 février 1962 lors des obsèques des 8 morts du métro Charonne (8 février 1962).



Obsèques des morts du métro Charonne
Paris, 13 février 1962. © Kagan/BDIC
Vues de la foule et d'un cortège.

source: http://www.bdic.fr/pdf/elie_kagan_et_la_nuit_du_17octobre1961.pdf

Document 8: Retour sur la Déposition de Jean-Luc Einaudi au procès de Maurice Papon en 1997

Einaudi se livre, écrit *Le Monde*, à une « déposition-réquisitoire [15] ». La démonstration est d'autant plus accablante qu'elle s'en tient soigneusement aux faits et évite tout excès de langage. C'est sous les ordres de Papon que ce massacre « au faciès » eut lieu, rappelle-t-il. Et ce dernier ne fit rien pour l'empêcher, ni pour l'interrompre. Davantage, Einaudi cite des mots adressés alors par le préfet de police à ses agents qui sonnent comme des encouragements à utiliser les moyens les plus violents, et même à tuer. Et des agents tuèrent en effet, détaille-t-il, au pont de Neuilly, au pont Saint-Michel, sur les Grands Boulevards, au Palais des sports de Versailles, au centre d'identification de Vincennes et dans bien d'autres lieux de la banlieue parisienne. Des jours durant, la Seine et les canaux charrièrent des cadavres d'Algériens morts par balle, par strangulation, par pendaison, par noyade ou des suites de matraquage à coups de crosse ou de bidule [16].

C'est le même Papon, ajoute-t-il enfin, qui inventa la version outrageusement mensongère, défendue bec et ongles par le gouvernement Debré, restée officielle jusqu'à ce jour de 1997, soutenue la veille encore devant cette cour, selon laquelle il n'y aurait eu que deux morts algériens. Einaudi, reprenant les conclusions de son livre, évalue quant à lui le nombre des victimes de la police à « un minimum de deux cents morts, vraisemblablement autour de trois cents ».

[15] Jean-Michel Dumay, « Les heures noires de la France ressurgissent à Bordeaux », *Le Monde*, 17 octobre 1997.

[16] Le bidule qui équipe alors les forces de l'ordre est une matraque en bois, souvent d'acajou, longue de près d'un mètre.

Source: [Ici on noya les Algériens](https://blogs.mediapart.fr/histoire-coloniale-et-postcoloniale/blog/111021/17-octobre-1961-einaudi-face-papon) de Fabrice Riceputi, *Le passager clandestin*, 2021
Et <https://blogs.mediapart.fr/histoire-coloniale-et-postcoloniale/blog/111021/17-octobre-1961-einaudi-face-papon>

Document 9: Timbres commémoratifs du 17 octobre 1961 émis en 2001 pour les 40 ans de l'anniversaire des événements.



Timbre de Sid Ahmed Bentounès de d'octobre 2001 rappelant cette tragédie + Enveloppe du premier jour d'émission

Source: <http://chroniquesalgeriennes.unblog.fr/2016/05/01/histoire-de-lalgerie-par-les-timbres-410-faits-marquants-1954-1962/>

Document 9 bis: extrait de l'entretien avec l'historien Jim House par Pierre Benetti et Pierre Tenne le 16 octobre 2021

Et quelles séquelles le massacre a-t-il laissées du côté algérien ?

Jusqu'en 1968, il n'y a pas eu de commémoration en tant que telle. Les acteurs de la Fédération de France du FLN, qui avait organisé la manifestation, ont été très vite écartés du pouvoir sous Ben Bella. Sous Boumédiène, l'importance des mobilisations urbaines et de l'immigration a été mieux reconnue, notamment avec le rapatriement des corps d'Algériens morts en métropole. Mais il faut comprendre qu'au sein de la société algérienne les anciens acteurs de la Fédération de France se sentent marginalisés, exclus. Et, en même temps, beaucoup d'Algériens sont revenus après l'indépendance, sont restés en France, ou ont fait des allers-retours. Aujourd'hui, on considère dans les médias que le 17 octobre 1961 fait partie des dates marquantes de la guerre ; mais c'est un statut qui a été acquis sur le tard et qui est venu des débats politiques en France dans les années 1980 à 2000. La place de l'immigration algérienne dans la lutte pour l'indépendance a peu à peu été mieux reconnue, et à ce titre le 17 octobre 1961 aussi.

source: <https://www.en-attendant-nadeau.fr/2021/10/16/entretien-jim-house/>

Document 10: Entretien avec l'historien algérien Mohamed Harbi, ancien cadre du FLN, par Frédéric Bobin, publié sur le site du journal Le Monde le 16 octobre 2021.

Mohamed Harbi, âgé de 88 ans, est le plus célèbre historien algérien. Cadre du FLN durant la guerre d'indépendance – il fut un expert lors des premières négociations d'Evian (mai-juin 1961) – il dirigea l'hebdomadaire Révolution africaine sous la présidence d'Ahmed Ben Bella avant de basculer dans l'opposition au lendemain du coup d'Etat de Houari Boumediène en 1965. Emprisonné puis placé en résidence surveillée, il s'évade en 1973 vers la France où il entame une carrière universitaire. Il a récemment publié *Aux origines du FLN* (Editions Bouchene, 2020).

Que devrait dire Macron à l'occasion du soixantième anniversaire du massacre du 17 octobre 1961 ?

Il faudrait qu'il reconnaisse le massacre d'Etat. On ne peut pas éviter cela. Il faut reconnaître la chose. Il y a d'autres problèmes qui barrent la route à celui qui, en France, veut se livrer à ce travail de reconnaissance. Un des obstacles vient des tenants du parti nostalgique. Je ne sais pas si Macron trouvera la solution. En tout cas, il a eu le courage d'ouvrir le chantier.

Que pensez-vous de la démarche de réconciliation mémorielle proposée par le rapport Stora ?

Je pense qu'il aurait fallu aborder les choses sous l'angle « vérité et justice », avec en particulier la reconnaissance des massacres. Il ne faut pas mépriser le type d'ouverture proposée par Benjamin Stora, mais je ne pense pas qu'elle va aboutir. Car elle morcelle la solution. Le problème, ce n'est pas la réconciliation, c'est la justice. C'est la justice qui va apporter la réconciliation, et non l'inverse.

source: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/10/16/mohammed-harbi-il-faudrait-qu-emmanuel-macron-reconnaisse-le-massacre-d-etat-du-17-octobre-1961_6098664_3212.html

**FAUT-IL UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE L'ETAT
FRANÇAIS DU 17 octobre 1961 POUR APAISER LES
MEMOIRES DE LA GUERRE D'INDEPENDANCE ALGERIENNE?**

Documents du récit français

ARGUMENTS CONTRE

- Le premier objectif de la manifestation du 17 octobre était d'affirmer le soutien massif des Algériens au FLN dans sa lutte pour l'hégémonie contre le MNA, et alors qu'on se rapprochait des négociations finales; le FLN voulait être le seul interlocuteur représentant le peuple algérien. C'est donc un moment qui s'inscrit dans la stratégie du FLN et la guerre entre algériens.
- Un discours officiel de l'Etat français n'apaisera pas les dissensions nombreuses liées aux mémoires de la guerre d'indépendance algérienne: il y a de nombreux acteurs et points de tensions, et quel serait le poids d'une nouvelle reconnaissance de la France? Que changerait un discours de plus? (B. Stora)
- Il faut laisser le passé derrière soi, et aller de l'avant. Privilégier la liberté du travail des historiens en France et en Algérie.
- C'est une mémoire qui concerne plus la France et les immigrés algériens en France, que l'Algérie.
- Il ne faut pas oublier les morts et victimes policières des attentats du FLN et MNA à Paris et en métropole, dont le bilan au final serait équivalent à celui du 17 octobre.
- Au-delà de cette journée, les historiens Jim House et Neil MacMaster ont démontré que les violences commençaient avant et continuaient après le 17/10. Pourquoi alors s'arrêter sur une journée précise? Ce qu'il faudrait

rappeler c'est la violence d'un Etat colonial, ce que l'on sait déjà, inutile donc de revenir dessus.

- On a besoin de symboles positifs, surtout dans le contexte actuel difficile et inquiétant (pandémie, réchauffement climatique, guerre en Ukraine...): pourquoi se flageller pour des faits passés dans un contexte colonial particulier qui n'est plus? C'est anxiogène, et les français ont besoin de repères et d'unité plus que jamais.
- L'Algérie a elle-même un gros travail à faire, soumise à une histoire officielle du FLN, qui empêche tout travail historique qui remettrait en cause le FLN, et n'a donc pas de leçon à donner.
- Quant au projet de loi mémorielle, leur principe est débattu au sein même des historiens (cf Pierre Vidal Naquet) qui s'en méfient, et y voient une entrave au travail et à la liberté des historien.nes.
- Une reconnaissance officielle ne permettrait pas pour autant la justice, en raison des lois d'amnistie de 1962, 1964 et 1968, qui permettraient de juger les coupables, s'ils sont encore vivants, ce que demandent des petits-fils d'indépendantistes.

Document 1: Communiqué publié sur le site de l'Élysée, le 16 octobre 2021, pour la commémoration du 17 octobre 1961.

Il a reconnu les faits : les crimes commis cette nuit-là sous l'autorité de Maurice Papon sont inexcusables pour la République.

La France regarde toute son Histoire avec lucidité et reconnaît les responsabilités clairement établies. Elle le doit d'abord et avant tout à elle-même, à toutes celles et ceux que la guerre d'Algérie et son cortège de crimes commis de tous côtés ont meurtris dans leur chair et dans leur âme. Elle le doit en particulier à sa jeunesse, pour qu'elle ne soit pas enfermée dans les conflits de mémoires et construite, dans le respect et la reconnaissance de chacun, son avenir.

Source: <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/10/16/ceremonie-de-commemoration-des-60-ans-du-17-octobre-1961>

Document 2: Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, en hommage aux Algériens tués lors de la manifestation pour le droit à l'indépendance du 17 octobre 1961, à Paris le 17 octobre 2012. Texte intégral.

Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression.

La République reconnaît avec lucidité ces faits.

Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes.

Source: <https://www.vie-publique.fr/discours/186134-declaration-de-m-francois-hollande-president-de-la-republique-en-homm>

Document 3: Vidéo France 24 du 17/10/2021 (Inès Holhagaray) et texte par France 24 avec AFP

Une reconnaissance "en deçà" des attentes

Il s'agit "d'un petit pas qui va permettre à Emmanuel Macron de ne pas en faire un plus grand", estime Olivier Le Cour Grandmaison, président de l'association 17 octobre 1961 : contre l'oubli et professeur de sciences politiques à l'université Paris-Saclay, sur France 24.

"La déclaration d'Emmanuel Macron est très en deçà de ce que nous étions en droit d'attendre", dénonce-t-il, jugeant que le massacre des manifestants algériens le 17 octobre 1961 est indéniablement un crime d'État. "Croire ou ne faire croire qu'un instant que Maurice Papon [alors préfet de police de Paris, NDLR] a pu agir tout au long du mois d'octobre 1961, et le 17 octobre en particulier, de sa libre initiative et que la responsabilité du Premier ministre et donc du gouvernement dans sa totalité n'est pas engagé est une mauvaise fable. »

(...)

Mais l'historien spécialiste de l'histoire coloniale de la France Gilles Manceron juge également la déclaration du président Macron insuffisante, rappelant que c'est le Premier ministre de l'époque, Michel Debré, qui a décrété avant le massacre, "un couvre-feu discriminatoire réservé aux seuls Algériens".

"C'est un crime d'État, ce n'est pas un crime préfectoral", affirme-t-il sur France 24, regrettant, par ailleurs, que nombre d'archives n'aient pas encore été rendues accessibles par la France.

source:<https://www.france24.com/fr/france/20211017-17-octobre-1961-la-declaration-d-emmanuel-macron-critiquée-de-toute-part>

Document 4: Appel à une manifestation le 17 octobre 2021 à Paris venant d'une action collective d'associations, syndicats et partis politiques, publiée sur le site du GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigré·e·s)

17 octobre 1961 – 17 octobre 2021

60e anniversaire – Vérité et Justice

Le 17 octobre 1961, des dizaines de milliers d'Algériens manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre-feu discriminatoire qui leur avait été imposé par le gouvernement de l'époque dont le Premier ministre, Michel Debré, était hostile à l'indépendance de l'Algérie, et le Préfet de Police Maurice Papon sous ses ordres. Ils défendaient leur droit à l'égalité, leur droit à l'indépendance et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce jour-là, et les jours qui suivirent, des milliers de ces manifestants furent arrêtés, emprisonnés, torturés – notamment par la « force de police auxiliaire » – ou, pour nombre d'entre eux, refoulés en Algérie. Des centaines perdirent la vie, victimes d'une violence et d'une brutalité extrêmes des forces de police parisiennes.

60 ans après, la Vérité est partiellement en marche. Cependant, la France n'a toujours pas reconnu sa responsabilité dans les guerres coloniales qu'elle a menées – en particulier la Guerre d'Algérie – non plus que dans le cortège de drames et d'horreurs qu'elles ont entraînés, comme ce crime d'État que constitue le 17 octobre 1961. Le 17 octobre 2012, le Président de la République (François Hollande) avait certes fait un premier pas important, en déclarant : **« Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes. »** Mais le terme de crime n'est pas repris, et la responsabilité, sous entendue, n'est pas clairement définie. **Nous demandons une parole claire aux autorités de la République**, au moment où certains osent encore aujourd'hui continuer à parler des « bienfaits de la colonisation », à célébrer le putsch des généraux à Alger contre la République, à « honorer » les criminels de l'OAS.

Dans ce domaine, il est donc nécessaire que des mesures significatives soient prises :

- Que la création d'un lieu de mémoire voué à cet événement, demandée dans la résolution votée par le Sénat en octobre 2012 qui reconnaissait elle aussi ce massacre, soit rapidement mise en œuvre par les autorités de l'État, de la Ville de Paris et la Région Île-de-France.

- Pour être fidèles à leur mission scientifique, les historiens ont besoin de pouvoir accéder librement aux archives, échapper aux contrôles des pouvoirs ou des groupes de pression et travailler ensemble, avec leurs collègues algériens
- La vérité doit être dite sur l'organisation criminelle de l'OAS que certains au sein de la droite et extrême droite politique veulent réhabiliter.
- Faute d'une telle reconnaissance, le système de ce type de violence policière se reproduit.

On ne construit pas la démocratie sur des mensonges et des occultations. Après plus d'un demi-siècle, il est temps :

- Que le Président de la République, au nom de la France, confirme, par un geste fort, la reconnaissance et la condamnation de ce crime d'État. Comme il l'a fait en septembre 2018 pour l'assassinat de Maurice Audin, et en mars 2021 pour celui de maître Ali Boumendjel par l'armée française et pour l'existence d'un système de torture généralisé. Cette reconnaissance doit s'étendre aux milliers d'Algériens qui en ont été victimes (voir le site www.1000autres.org) ;
- Que l'État français reconnaisse sa responsabilité dans l'internement arbitraire, pendant la Guerre d'Algérie, d'Algériens dans des camps ;
- Qu'une loi de réparation soit mise en œuvre
-

**Manifestation dimanche 17 octobre 2021
à 15 h, du cinéma REX au pont Saint-Michel à Paris**

Source: <https://www.gisti.org/spip.php?article170>

Document 5: article du Monde de Benoit Floc'h publié le mardi 19/10/2021, page 8, et en ligne le 18/10/21.

Droite et extrême droite condamnent la « repentance » du chef de l'Etat

Marine Le Pen comme Michel Barnier ou Valérie Pécresse ont estimé que la France devait cesser de s'excuser à propos de la guerre d'Algérie

(...) C'en est trop pour ceux qui, à droite, veulent en finir avec ce que Marine Le Pen appelle « ces repentances à répétition ». Celles-ci deviennent « insoutenables », a estimé la candidate du Rassemblement national (RN) à la présidentielle, « alors que l'Algérie nous insulte tous les jours ». Car, pour les plus extrémistes, soit le massacre n'en est pas un Jean-Marie Le Pen a dénoncé « la légende des morts de 1961 » sur Twitter, soit il convient de le nuancer : « Il n'y a pas eu les centaines de morts dont on a parlé, a dit Eric Zemmour. Les historiens les plus sérieux parlent d'entre trente morts et quarante morts. Je le répète, il y avait eu une cinquantaine de morts de policiers entre 1958 et 1961. »

Michel Barnier et Valérie Pécresse, candidats tous deux à la candidature du parti Les Républicains (LR), ont rappelé que la guerre d'Algérie avait fait des victimes des deux côtés. « Cette répression sanglante, a déclaré Mme Pécresse, a été une tragédie. Mais j'aurais aimé que le président de la République associe à la mémoire des victimes de cette manifestation la mémoire des vingt-deux policiers français qui ont perdu la vie dans des attentats du FLN cette même année 1961. »

Source: https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/10/18/crimes-inexcusables-du-17-octobre-1961-la-droite-et-l-extreme-droite-condamnent-la-repentance-d-emmanuel-macron_6098832_823448.html

Document 6: extrait d'une émission de radio Le temps du débat, France culture, le 18/10/2021 (37 minutes) intitulée « 17 octobre 1961 : la reconnaissance de "crimes inexcusables" favorise-t-elle la réconciliation des mémoires ? »

Résumé

Lors du 60e anniversaire du 17 octobre 61, E. Macron a reconnu des "crimes inexcusables pour la République". Alors que la politique mémorielle française est très active, qu'une crise diplomatique est en cours avec l'Algérie et que la campagne présidentielle démarre, comment interpréter ce geste ?

avec :

Benjamin Stora (Historien, auteur du rapport public "Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie" commandé en juillet 2020 par le président de la République), Jim House (historien anglais, enseigne à l'université de Leeds, où il dirige le Centre d'études culturelles françaises et francophones), Sylvie Thénault (Historienne, directrice de recherche CNRS au Centre d'histoire sociale du XXe siècle, spécialiste de la colonisation en Algérie et de la guerre d'indépendance algérienne).

"Je ne crois pas qu'un seul discours va réussir à calmer, à soigner, à réparer les mémoires blessées car le chantier mémoriel autour de l'Algérie est immense. Cela fait quarante-cinq ans que je travaille dessus, et j'ai moi-même cru longtemps qu'un seul discours d'excuse, de repentance suffirait à tout calmer. Maintenant, il y a une volonté de ma part d'avancer pas à pas, et je le revendique parce que je me suis aperçu au bout de quarante-cinq ans de travail que si l'on ne s'attelait pas à prendre les choses les unes après les autres, on ne ferait rien. Il est évident qu'en l'espace de quelques mois seulement, on a réalisé un nombre de gestes qui n'avaient jamais été réalisés pendant soixante ans ! (...) Pendant longtemps, il y avait une masse thèses, de savoir académique mais il ne se passait rien en politique. Moi, je me suis dit qu'il fallait commencer à faire des gestes" **Benjamin Stora**

Source: <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat/17-octobre-61-la-reconnaissance-de-crimes-inexcusables-favorise-t-elle-la-reconciliation-des-memoires-9619886>

Documents 7 et 7 bis: Unes de Libération et de L'Humanité des 16-17 octobre 2021



VENDREDI 15, SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 OCTOBRE 2021 | N° 23292 | 2,40 € l'Humanité.fr

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

l'Humanité

Le massacre impuni

NUMÉRO SPÉCIAL
17 octobre 1961



Il y a soixante ans, une manifestation parisienne organisée par le FLN en faveur de l'indépendance de l'Algérie était réprimée dans le sang. Des centaines de personnes furent tuées, jetées dans la Seine, des milliers internées et torturées.

CADRE DE 8 PAGES

Document 8: Billet de blog de Mediapart du 15/10/2021 par Fabrice Riceputi

17 octobre 1961 : Einaudi face à Papon

Déposition de Maurice Papon sur le 17 octobre 1961, lors de son procès, à la cour d'assises de Bordeaux, le 16 octobre 1997. Un moment décisif dans le retour dans la mémoire collective française de ce crime d'Etat. Par Fabrice Riceputi

On en vient à la préfecture de police de Paris, qu'il dirigeait lors de la manifestation des Algériens^[6], le 17 octobre 1961. Papon ne redoute manifestement pas d'aborder ce sujet. Il connaît par cœur la partition de sa défense, pour l'avoir déjà jouée avec succès en 1961. Il y a là au contraire, selon lui, une excellente occasion de marquer des points décisifs pour la suite de ce procès. Elle lui permet en effet de rappeler à tous quel serviteur efficace et loyal de la république gaullienne il a été après Vichy. Et combien le général de Gaulle lui-même lui a manifesté sa confiance la plus entière, le couvrant d'éloges pour avoir « tenu Paris » face au FLN. Ce qu'il a fait, assure-t-il, sans violences excessives, même s'il convient que ses agents étaient alors rendus nerveux par les récents attentats du FLN contre la police parisienne. Il n'y eut pourtant, affirme-t-il comme en 1961, que deux morts parmi les Algériens, ce qui est trop, mais doit être replacé dans le contexte de la guerre sans merci livrée par le FLN jusque sur le territoire français. Pour lui, le vilain mot de « rafle » ne saurait être employé à propos des 11 700 manifestants « appréhendés » cette nuit-là selon ses services. Il les a tout simplement « mis à l'abri » des violences éventuelles. Enfin, ajoute-t-il, croit-on vraiment que de Gaulle l'aurait maintenu à son poste à Paris de 1958 à 1967, un record depuis Lépine, si les accusations délirantes de « massacre » lancées à l'époque par des irresponsables étaient fondées^[7] ?

Extrait de Fabrice Riceputi, *Ici on noya les Algériens, La bataille de Jean-Luc Einaudi pour la reconnaissance du massacre policier et raciste du 17 octobre 1961*. Préface de Gilles Manceron et précédé de « Une passion décoloniale » par Edwy Plenel. Paris, [Le passager clandestin](#), 2021, pp 33-43.

^[6] La « manifestation des Algériens », expression consacrée, comprend aussi des Algériennes (de même que de très rares non-Algériens). Elle fut cependant majoritairement masculine, à l'image de la population algérienne immigrée en France à cette date. Le FLN organisa les jours suivants des protestations de femmes contre les violences.

^[7] Ibid., p. 198-203.

Source <https://blogs.mediapart.fr/histoire-coloniale-et-postcoloniale/blog/111021/17-octobre-1961-einaudi-face-papon>

Document 9: Proposition de loi n° 4643 relative à la reconnaissance du massacre des Algériens du 17 octobre 1961 à Paris

présentée par Mesdames et Messieurs

François PUPPONI, Jeanine DUBIÉ, Sophie BEAUDOUIN-HUBIÈRE, Daniel LABARONNE, Brahim HAMMOUCHE, Moetai BROTHERRSON, Mohamed LAQHILA, Nicolas TURQUOIS, François-Michel LAMBERT, députés.

PROPOSITION DE LOI

Article unique

La France reconnaît publiquement sa responsabilité dans le massacre causé par la répression de la police française le 17 octobre 1961 à Paris, de manifestants algériens réclamant l'indépendance de leur pays.

Source: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4643_proposition-loi

Document 9bis: extrait de l'article « Les lois mémorielles sont-elles démagogiques? » par Catherine Gouëset, publié le 22/12/2011

Pourtant, deux historiens éminents ont manifesté leur opposition à cette loi: Pierre Vidal-Naquet, historien helléniste, et Madeleine Rebérioux. Cette dernière, dans une tribune publiée dans *Le Monde* estimait que la loi Gayssot permettait "aux négationnistes de se présenter comme des martyrs, ou tout au moins comme des persécutés".

"Toute société a ses sectes et ses délirants. Les châtier ne servirait à rien qu'à en multiplier l'espèce", estimait quant-à lui Pierre Vidal-Naquet qui pointait le risque de "transformer des zéros intellectuels en martyrs". Il reconnaissait pourtant l'utilité de l'arme judiciaire, mais pour lui, "la loi de 1972 contre le racisme suffit amplement". Il s'appuyait aussi sur l'expérience soviétique. "Il ne faut pas qu'il y ait des vérités d'Etat. Or, la loi Gayssot suppose que le massacre des juifs est une vérité d'Etat. Si l'on ne veut pas qu'il y ait des vérités d'Etat, il ne faut pas qu'il y ait des lois pour les imposer".

Source : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/les-lois-memorielles-sont-elles-demagogiques_1064213.html

Document 10: Tweet et vidéo À l'air libre-Mediapart du 7 juin 2022, « 17 octobre 1961 : « 11 jours après la catastrophe, un conseiller de De Gaulle écrit « il y aurait eu 54 morts » »

À l'air libre - Mediapart @alairlibre

17 octobre 1961 : « 11 jours après la catastrophe, un conseiller de De Gaulle écrit « il y aurait eu 54 morts » »

@fabricearfi, @Mediapart

mdpt.fr/3zm6QIt

Continue watching on Twitter

Massacre du 17 octobre 1961 : De Gaulle savait
6,903 views
0:01 / 3:10

7:10 PM · Jun 7, 2022

Source:

[https://twitter.com/_alairlibre/status/1534221394862645249?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1534221394862645249%7Ctwgr%5E%7Ctwcon%5Es1 &ref_url=https%3A%2F%2Fbo-pic-regions.francetelevisions.tv%2F](https://twitter.com/_alairlibre/status/1534221394862645249?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1534221394862645249%7Ctwgr%5E%7Ctwcon%5Es1&ref_url=https%3A%2F%2Fbo-pic-regions.francetelevisions.tv%2F)